



Brasles Infos... LE FLASH

COMMUNE DE BRASLES - 3 DÉCEMBRE 2015 - n°19

Conseil Municipal du mardi 3 novembre 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, le 3 novembre 2015 à 20 h 30, salle Condorcet, sous la Présidence de Madame Michèle FUSELIER, Maire

Etaient présents : Michèle FUSELIER, Julie CONTOZ, Blandine BARANZINI-GOUHENANT, Alain FOSSET, Patrice MEVEL, Jérôme LAPOINTE, Armelle MUNIER, Franck BARANZINI, Christelle BRAYET-COLAS, Robert STANISLAWSKI, Jean-Luc DAVID et Lydie BRULE-VAN NIMMEN et Marie-Rose MERCIER,

Absents excusés : Maryse ROMANE, pouvoir à Jérôme LAPOINTE

Absent : Eric GRISOLET

Madame Blandine BARANZINI-GOUHENANT est désignée secrétaire de séance.

1/ DELIBERATIONS

C.C.R.C.T. : Rapport annuel sur la qualité et le prix du service d'élimination des déchets ménagers

Madame Michèle FUSELIER, Maire, présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2014 sur la qualité et le prix du service d'élimination des déchets ménagers de la Communauté de Communes de la Région de Château-Thierry. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le rapport annuel.

C.C.R.C.T. : Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)

Madame le Maire expose que l'article L.5210-1-1 du code général des collectivités territoriales et l'article 33 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 précisent qu'un projet de Schéma de Coopération Intercommunale (SDI) est élaboré par le représentant de l'Etat dans le département et présenté à la commission départementale de coopération intercommunale. Le projet concernant le département a été présenté le 12 octobre 2015 aux membres de la commission.

Ce schéma est élaboré au vu d'une évaluation de la cohérence des périmètres et d'un état des lieux de la répartition des compétences des groupements existants et de leur exercice, un schéma départemental de coopération intercommunale prévoyant une couverture intégrale du territoire par des EPCI à fiscalité propre et la suppression des enclaves et discontinuités territoriales.

Le schéma prévoit également les modalités de rationalisation des périmètres des EPCI et des syndicats mixtes existants. Il peut proposer la création, la transformation ou la fusion d'EPCI à fiscalité propre, ainsi que la modification de leurs périmètres. Il ne peut cependant pas prévoir de créer plusieurs EPCI à fiscalité propre qui seraient entièrement inclus dans le périmètre d'un EPCI à fiscalité propre existant.

Le schéma devra être arrêté par le Préfet au plus tard pour le 31 mars 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale présenté par le Préfet qui prévoit le regroupement des intercommunalités du Tardenois, du canton de Condé-en-Brie, de l'Ourcq et du Clignon et de la Région de Château-Thierry. Le Conseil Municipal souhaite cependant qu'une réflexion soit menée pour regrouper l'ensemble des communautés de communes membres de l'U.C.C.S.A. au sein du P.E.T.R. « Portes de Champagne ».

S.A.R.C.T. : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement exercice 2014

Monsieur Alain FOSSET, Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public, exercice 2014 du Syndicat d'Assainissement de la Région de Château-Thierry. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le rapport annuel.

U.S.E.S.A. : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable exercice 2014

Monsieur Robert STANISLAWSKI, Conseiller Municipal, présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public, exercice 2014 de l'Union des Services d'Eau Sud de l'Aisne de la Région de Château-Thierry. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le rapport annuel.

U.S.E.S.A : Groupement de commandes pour l'entretien, la mise en peinture et le renouvellement des poteaux incendie avec l'U.S.E.S.A.

Madame le Maire, présente le projet de convention ainsi que la délibération prise par l'U.S.E.S.A. concernant la constitution d'un groupement de commandes pour l'entretien, la mise en peinture et le renouvellement des poteaux incendie. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention.

Brasles Infos... LE FLASH

Centre de Gestion de l'Aisne : convention d'adhésion au service prévention santé au travail

En vertu des dispositions législatives et réglementaires, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention établie entre la commune et le Centre de Gestion de l'Aisne pour l'adhésion au service prévention santé au travail.

Composition des commissions : Commission scolaire et périscolaire / Ajout d'un nouveau membre

Madame Le Maire informe l'assemblée de la demande de Monsieur Jérôme LAPOINTE souhaite intégrer la commission des affaires scolaires et périscolaires.

Elle cite les membres faisant partie de cette commission, à savoir : Julie CONTOZ, Armelle MUNIER, Franck BARANZINI et Christelle BRAYET-COLAS.

Le Conseil Municipal décide l'ajout d'un nouveau membre à la commission des affaires scolaires et périscolaires et nomme à l'unanimité : Monsieur Jérôme LAPOINTE.

Tarifs parc Léo Lagrange

La Commune de Brasles décide de fixer les tarifs suivants pour la saison 2016 :

- Fréquentation individuelle :

Accrobranches : 3,50 €

Mini Golf : 2,00 €

Carte abonnement Braslois (à retirer en Mairie) 10 activités : 20 €

Carte abonnement non Braslois (à retirer en Mairie) 5 activités : 15 €

- Fréquentation des groupes :

Associations ou Collectivités (ALSH...) : le matin de 10h00 à 14h00

Forfait (40 enfants maximum) : 150,00 € avec encadrement réglementaire en vigueur.

Particulier : (Goûter anniversaire/après-midi, activités illimitées selon les conditions météo, pour 12 enfants maximum encadrés en permanence par des adultes responsables)

Forfait : 100,00 € (Non Braslois) / 80,00 € (Braslois)

U.S.E.D.A. : Mise en conformité de l'armoire H Lotissement du Rond de Mer

Madame le Maire expose à l'assemblée que l'U.S.E.D.A. envisage la mise en conformité de l'armoire H – lotissement du Rond de Mer. Le coût total des travaux s'élève à 5 410,67€ HT. Sur le coût total des travaux, la contribution de la commune est de 820,00 € (elle sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics). Après avoir ouï l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'accepter l'emplacement des nouveaux équipements concernant l'éclairage public, s'engage à verser à l'U.S.E.D.A. la contribution demandée.

Mise en œuvre de la télétransmission au sein de la commune de Brasles

Madame le Maire présente les enjeux de la mise en place de dématérialisation de la transmission des actes (soumis au contrôle de légalité à la préfecture) pour la commune de Brasles. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité ;

- donne son accord pour que le Maire signe le contrat d'adhésion aux services BLES de la société SEGILOG, rue de l'Eguillon – 72400 LA FERTE BERNARD pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;

- autorise le Maire à signer électroniquement les actes télétransmis ;

- donne son accord pour que le Maire signe la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture de l'Aisne, représentant l'Etat à cet effet ;

- donne son accord pour que le Maire signe le contrat de souscription entre la commune et la société SEGILOG ;

- désigne Mesdames Michèle FUSELIER et Julie CONTOZ en qualité de responsables de la télétransmission.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 22h30.

Mairie de Brasles

Nous vous accueillons :

Le Lundi / Le Mercredi / Le Vendredi : de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Le Mardi / Le Jeudi : de 14h00 à 18h00

Le Samedi : de 10h00 à 12h00

Téléphone : 03.23.69.03.06 / E-mail : mairie.brasles@orange.fr